



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 6 mai 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : --
Classification : Non classifié

Office des forêts et des dangers naturels : gestion des risques au « Spitze Stei », à Kandersteg Autorisation de dépenses ; crédit-cadre 2020-2024

1. Objet

Le présent crédit-cadre doit permettre d'autoriser les subventions destinées à la commune de Kandersteg pour mettre en œuvre les mesures de protection rendues nécessaires par la grande instabilité de la roche du « Spitze Stei » ainsi que pour élaborer les bases de données requises à cet effet par la Division Dangers naturels sur la période 2020-2024.

L'arrêté sur le crédit de CHF 5 500 500 permet de mettre en œuvre des mesures pour un montant de CHF 9 755 000. Ces mesures doivent garantir que la population, les infrastructures et les zones d'habitation soient protégées de manière optimale contre les glissements de terrain et les chutes de pierres selon le principe de la gestion intégrée des dangers naturels.

Les mesures et arrêts de crédit de 2018-2020 qui ont été pris dans le cadre de l'instabilité du massif rocheux du « Spitze Stei » sont également mentionnés dans le crédit-cadre. Avec l'ACE 153/2020, des subventions d'investissement d'un montant net de CHF 3 126 920 ont déjà été autorisées pour 2020 ; elles sont également mentionnées ici pour information.

Le présent crédit-cadre comprend les subventions d'investissement d'un montant **net de CHF 1 122 900**. Il est prévu d'effectuer d'autres forages sur plusieurs sites dans le périmètre du projet et d'y installer ensuite des instruments de mesure. Il est également prévu d'élargir la surveillance avec des installations supplémentaires permettant de surveiller les mouvements de terrain dans la zone instable. Les données de mesure obtenues par les deux systèmes au cours de plusieurs années constituent une base importante pour la gestion des dangers.

Le site prévu pour accueillir les nouveaux points de mesure et installations est très exposé et les expériences de ces deux dernières années ont montré qu'une partie des installations doit être remplacée chaque année, parce qu'elle est endommagée ou détruite par des chutes de pierre, des avalanches, la foudre ou des tempêtes. On part du principe qu'environ un tiers des investissements sert à la construction de nouvelles installations et deux tiers au remplacement des installations existantes.

2. Classe d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Subventions d'investissement aux communes (cf. ACE 153/2020)	CHF 3 126 920	5 ans
Subventions d'investissement aux communes (présent crédit-cadre 2020-2024)	CHF 1 122 900	5 ans

La classe d'immobilisations « Subventions d'investissement aux communes » a une durée d'utilisation standard de 25 ans. Au vu de la durée de vie attendue des forages et des installations de surveillance prévus dans le périmètre alpin du projet, la durée d'utilisation sera réduite à cinq ans dans le cas présent au moment de l'activation de l'investissement.

3. Répartition des dépenses préservant la valeur / générant une plus-value

Total des dépenses d'investissement		dont inv. générant une plus-value		dont inv. préservant la valeur		Réserve en %
CHF	316 920	CHF	316 920	CHF	0	0
CHF	1 122 900	CHF	374 300	CHF	748 600	0

4. Ecart par rapport au plan cantonal d'investissement intégré

Dépenses d'investissement par an

En mio de CHF	Total	Années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Années suivantes
ACE 153/2020	0.31	0	0	0.31					
Présent crédit-cadre 2020-2024	1.12				0.28	0.28	0.28	0.28	
Selon le plan d'investissement cantonal 2021-2030				0.31	0.20	0.20	0.20	0.20	

Dans le cadre des dépenses d'investissement, il existe de grandes incertitudes concernant les dégâts potentiels que les installations risquent de subir et les investissements nécessaires pour leur remplacement. Le crédit-cadre comprend les réserves correspondantes, qui n'ont pas été prises en compte pour le même montant dans le plan d'investissement.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultat

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Subventions d'investissement aux communes (durée d'utilisation réduite à 5 ans) concernant l'ACE 153/2020	CHF 63 384
Subventions d'investissement aux communes (durée d'utilisation réduite à 5 ans) concernant le présent crédit-cadre 2020-2024	CHF 224 580

Coûts induits à la charge du compte de résultat en conséquence de la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
-------------	-------	---------

Aucun

Total en CHF

6. Explications/remarques

Aucune.